



2991, chemin St-Léon Val-Racine
(Québec) G0Y 1E1
Téléphone et télécopieur (819) 657-4790
Courriel: vracine@xplornet.com

Séance ordinaire du conseil tenue au Centre Communautaire le 15 août 2017 à 19h00, sont présents son honneur le Maire M. Pierre Brosseau, Mme Angèle Rivest, M. Serge Delongchamp, Mme Karo-Lyne Lachance, M. Adrien Blouin et M. Sylvain Bergeron

Mme Francyne Michaud Delongchamp est absente.

Mme Chantal Grégoire, directrice générale et secrétaire trésorière, est aussi présente.

COPIE DE RÉSOLUTION 2017-264

2017-264

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES

Attendu que, en vertu de la Loi sur les compétences municipales; article 92, une municipalité locale peut dans l'exercice d'un pouvoir d'aide prévu à la présente loi, établir tout programme d'aide;

Attendu qu'une aide ne peut toutefois être accordée lorsque l'immeuble est dans l'une des situations suivantes :

- 1- On y transfère des activités qui sont exercées sur le territoire d'une autre municipalité locale;
- 2- Son propriétaire ou son occupant bénéficie d'une aide destinée à réduire les taxes foncières;

Attendu que la municipalité veut contribuer au développement économique des entreprises de son territoire par une résolution permettant une aide financière pouvant s'appliquer en sus d'un programme de remise de taxes, sans toutefois que les deux types d'aide soient appliqués sur un même immeuble;

Attendu qu'une municipalité locale peut apporter une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence, cette aide pouvant représenter un montant le plus élevé entre 25 000 \$ et 1% du total des crédits prévus au budget de la municipalité pour les dépenses de fonctionnement de celle-ci pour l'exercice; lorsque ce montant excède 25 000 \$ ou 5% du budget des opérations, le règlement ou une résolution doit être approuvé par le ministre;

Attendu que la municipalité a les fonds disponibles pour défrayer une aide financière annuelle non cumulative de 25 000 \$, qu'elle veut supporter ses entreprises et susciter la création de nouvelles entreprises locales;

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

D'adopter la Politique d'aide financière aux entreprises de Val-Racine.

Adoptée

Copie certifiée conforme au livre des délibérations
Donné à Val-Racine, ce 21 août 2017

Chantal Grégoire
Directrice générale et secrétaire-trésorière

